

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIPRESA È CUSTITUZIONE DI SVALUTAZIONI DI**  
**CREDITI DI U LABURATORIU D'ANALISI DI U CISMONTI**  
**REPRISE ET CONSTITUTION DE DÉPRÉCIATIONS DE**  
**CRÉANCES DU LABORATOIRE D'ANALYSES CISMONTI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Les dépréciations de créances ont pour objet de constater la potentielle irrécouvrabilité, totale ou partielle, de titres de recettes.

Ainsi, dès lors qu'il existe des indices de difficultés de recouvrement, résultant notamment de la situation financière du débiteur, la créance doit être considérée comme douteuse et faire l'objet d'une dépréciation.

Ce mécanisme comptable, qui relève du principe de prudence, permet d'ajuster le résultat de l'exercice au regard de la charge latente. En effet, si le risque d'irrécouvrabilité est avéré, cela signifie que la valeur des titres est supérieure au produit qui sera perçu.

Ce risque d'irrécouvrabilité fait l'objet d'un ajustement annuel.

A ce titre, les dépréciations précédemment comptabilisées peuvent faire l'objet d'une reprise. Cette reprise, qui se traduit par l'émission d'un titre, s'effectue quand le risque d'irrécouvrabilité a disparu ou s'est réalisé.

En accord avec Madame le Payeur de Corse, il est proposé :

- De reprendre l'ensemble des dépréciations de créances pour un montant de 2 094,53 €.
- De constituer des dépréciations de créances pour l'ensemble des risques d'irrécouvrabilité identifiés pour un montant total de 2 002,27 €.

Le montant des dépréciations à constituer est arrêté au regard d'une méthode statistique tenant compte de la nature de la créance :

- 43 % de la valeur des créances antérieures à 2025 est retenu, soit 2 002,27 €.

| Créances présentant un risque d'irrécouvrabilité au regard de leur ancienneté |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Avant 2019                                                                    | 528,84          |
| 2020                                                                          | 22,68           |
| 2021                                                                          | 31,68           |
| 2022                                                                          | 27,48           |
| 2023                                                                          | 787,32          |
| 2024                                                                          | 1191,18         |
| 2025                                                                          | 2067,27         |
| <b>Total</b>                                                                  | <b>4 656,45</b> |
| <b>Dépréciation (43%)</b>                                                     | <b>2 002,27</b> |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.